

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE CAMON



DATE DE CONVOCATION
30/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 20

votants 22

OBJET

FINANCES
Adoption du plan de
financement acquisitions
matériels pour le centre de
loisirs en vue de l'aménagement
d'un espace Snoezelen

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à vingt heures et quinze minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, M. TELLIEZ, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, M. CUVILLIERS, M. CARPENTIER, Mme BRUXELLE, M. TORCHY, M. DESBUREAUX, Mme LELIEVRE, Mme LALOT, Mme AUGUSTE, Mme GOURGUECHON, M. PIOT, Mme TOUTAIN, M. COPPIER, Mme LEGRAND, M. CARDON (arrivé à 20h33), Mme NOISELIET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

- M. SENECHAL (pouvoir donné à Mme GOURGUECHON)
- Mme CHATELAIN (pouvoir donné à M. TELLIEZ)
- M. BASTARD
- Mme SILVESTRE
- Mme CRIMET
- Mme BUIGNET
- M. FOLLEAT

Secrétaires de séance :

- Mme ROUSSEL
- Mme GOURGUECHON

DELIBERATION N°10

OBJET : FINANCES – Adoption du plan de financement acquisitions matériels pour le centre de loisirs en vue de l'aménagement d'un espace Snoezelen.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Collectivités, des Départements et des Régions,

CONSIDERANT le projet de la commune de Camon vise à renouveler une part importante du matériel, et plus particulièrement des tables et chaises, de l'accueil de loisirs et d'y aménager un espace dédié au multisensoriel qui favorise la détente et le bien-être, espace dit Snoezelen.

CONSIDERANT que l'aide à l'investissement ALSH de la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme peut être sollicitée,

CONSIDERANT que le projet communal apparaît nécessaire pour permettre l'amélioration des conditions d'accueil des enfants à l'accueil de loisirs « Le Ranch » et a un coût global estimé à 5.896,90 € H.T soit 7.076,28 TTC sur la base des devis des entreprises,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le plan de financement de l'opération est arrêté de la façon suivante :

- Subvention CAF (60%) :	3.538,14 €
- Fonds propres Commune : (dont T.V.A)	3.358,14 €

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait à Camon, le 30 juin 2025 et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),

